

L'Unesco adopte un texte pour encadrer l'intelligence artificielle

L'Unesco vient d'adopter un texte mondial sur l'éthique de l'intelligence artificielle, un premier pas pour encadrer ces technologies révolutionnaires, qui font peser des risques fondamentaux sur les sociétés en dépit des nombreuses avancées qu'elles permettent.

Presque absente au début du millénaire, l'intelligence artificielle s'est progressivement introduite dans nos vies: elle décide quelles actualités nous lirons sur notre téléphone, quels films nous seront proposés en streaming, quels trajets les systèmes de guidage nous feront suivre...Mais les algorithmes qui lui permettent de fonctionner ont aussi été détournés à mauvais escient ces dernières années, illustrant ses dangers. Facebook a été au centre de plusieurs scandales. On se souvient du cabinet britannique Cambridge Analytica, accusé d'avoir détourné les données du géant américain pour peser politiquement sur le référendum ayant mené au Brexit au Royaume Uni, et sur l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis.

« Les technologies de l'intelligence artificielle peuvent rendre de grands services à l'humanité » et « tous les pays peuvent en bénéficier» , mais « elles soulèvent également des préoccupations éthiques de fond» , souligne dès son préambule la recommandation de 28 pages, ratifiée par les 193 Etats-membres de l'Unesco. Il y a « nécessité d'assurer la transparence et l'intelligibilité du fonctionnement des algorithmes et des données à partir desquelles ils ont été

entraînés», car ils peuvent influencer sur « *les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, l'égalité des genres, la démocratie* », assure encore cette organisation internationale basée à Paris.

Poser un cadre normatif mondial

Fruit d'un travail ayant démarré en 2018, la recommandation de l'Unesco met en avant des valeurs – « *Respect, protection et promotion des droits de l'Homme* », « *diversité et inclusion* », promotion de « *sociétés pacifiques* » et de l'environnement – que les Etats-membres s'engagent à respecter. Elle liste également des actions que les signataires devront réaliser, notamment la mise en place d'un outil législatif pour encadrer et surveiller les intelligences artificielles, « *assurer une sécurité totale pour les données personnelles et sensibles* » ou encore éduquer les masses à leur sujet.

À lire aussi

[Discrimination et IA : comment limiter les risques en matière de crédit bancaire](#)

« *Nous voulions avoir un outil universel et relativement précis, qui ne reste pas au niveau des valeurs et des généralités* », s'est félicitée la directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay, saluant « *une victoire du multilatéralisme* » lors d'une conférence de presse. Cette recommandation « *fixe un cadre normatif mondial et donne aux Etats-membres la responsabilité de traduire ce cadre à leur niveau. C'est comme une source d'inspiration, un référent partagé* », dont l'Unesco vérifiera ensuite les avancées pays par pays, a-t-elle ajouté.

Un texte sans réel pouvoir ?

La Russie, la Chine ou encore l'Iran, des Etats régulièrement accusés d'entraves aux droits de l'Homme, sont signataires du texte qui, reconnaît l'Unesco, est un « *dispositif incitatif* » sans possibilité de sanctions. Ce qui fait s'interroger sur sa portée. « *Si ce texte n'avait aucune puissance, ces pays ne seraient même pas venus le discuter* », rétorque Alessandra Sala, directrice du service d'intelligence artificielle du fournisseur de contenus Shutterstock, interrogée par l'AFP. Ils ont ratifié la recommandation « *parce qu'ils se rendent compte que nous sommes à un moment pivot de l'intelligence artificielle et*

qu'ils ne veulent pas être vus comme les pays qui partent dans la mauvaise direction», ajoute-t-elle.

Les Etats-Unis et Israël, très actifs dans les nouvelles technologies, ne font pas partie de l'Unesco. Mais l'administration du président Joe Biden « *travaille à une législation* » sur l'intelligence artificielle, un sujet sur lequel « *les Etats-Unis sont devant l'Europe* », certains états américains ayant déjà fortement compliqué la collecte de données sur leur territoire, remarque Alessandra Sala.

Autre écueil de ce texte, il n'impose rien aux entreprises actives dans l'intelligence artificielle, notamment aux géants d'internet américains, les fameux Gafa (acronyme désignant Google, Amazon, Facebook et Apple). David Leslie, un chercheur à l'institut Alan Turing sur les sciences et l'intelligence artificielle, l'appréhende pourtant comme « *un pas dans la bonne direction* », que d'autres institutions internationales, comme le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne vont, selon lui, bientôt suivre. « *Des textes comme celui-ci mettent une forte pression sur les Facebook de ce monde* », dont « *les comportements prédateurs sont de plus en plus exposés* », estime-t-il. Et de lancer : « *Agir avec autant d'impunité que Facebook l'a fait, ce n'est plus possible.* »

À lire aussi

[Ces startups françaises censurées par Facebook et Instagram](#)

Article écrit par MADDYNESS AVEC AFP